RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MAIRIE DE TRIEL-SUR-SEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBERATION A HUIS CLOS

L'an deux mille vingt, le vingt novembre à 14h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Senet, sous la présidence de Monsieur Cédric AOUN, Maire.

20201120DEL06 : URBANISME - CAMPAGNE D'OCTROI D'UNE AIDE COMMUNALE A LA RÉNOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES - APPROBATION DU RÈGLEMENT.

Date de Convocation: 13/11/2020 Date d'affichage: 13/11/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de votants : 33 Suffrages exprimés: 33

Etaient présents :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Alexandra PRADELLE, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Gilles GAILLARD, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fernando MENDES, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Hakan KARACIGER (à partir de 14h15), Monsieur Gil GOMES, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Melody SENAT, Monsieur Jonas MAURY.

Avaient donné pouvoir :

Madame Pamela BUQUET-MAIRE à Monsieur Marc FONTAINE, Monsieur Julien SAUVE à Monsieur Cédric AOUN, Madame Line WENZEL à Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Frédérique MAHER à Monsieur Cyrille ARZEL.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation.

VU la délibération du Conseil municipal n°20190626DEL06 en date du 26 juin 2019 portant création d'un dispositif d'aide au ravalement des façades,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique de mise en valeur du paysage et du patrimoine ancien et bâti, la municipalité souhaite élargir le périmètre du dispositif d'aide au ravalement aux commerçants,

CONSIDÉRANT que cette campagne est établie pour la durée du mandat et débutera dès l'entrée en vigueur de la présente délibération,

HÔTEL DE VILLE

Place Charles de Gaulle 78510 TRIEL-SUR-SEINE mairie@triel.fr www.triel-sur-seine.fr

01 39 70 22-00 (fax-22)

Accusé de réception en préfecture 078-217806249-20201120-20201120del06-

Date de télétransmission : 26/11/2020 Date de réception préfecture : 26/11/2020 CONSIDÉRANT que le dispositif fait l'objet d'un règlement détaillé annexé à la présente délibération, qui permet le versement d'une subvention aux commercants effectuant des travaux de rénovation de leur devanture commerciale,

CONSIDÉRANT que l'enveloppe financière attribuée à ce dispositif est de 25 000 euros par an, CONSIDÉRANT qu'un jury procèdera à l'étude des dossiers présentés et à l'attribution des subventions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à huis clos, à l'unanimité,

- APPROUVE le règlement ci-annexé relatif à la mise en place d'un dispositif incitatif d'aide à la rénovation des devantures commerciales dans le périmètre défini par ledit règlement,
- DÉSIGNE comme membres du jury les Conseillers municipaux suivants :
 - Monsieur Philippe DA-RIN
 - Madame Valérie LENORMAND
 - Monsieur Gilles GAILLARD
 - Monsieur Jonas MAURY
 - Monsieur Cyrille ARZEL.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer ledit règlement,
- ATTRIBUE les aides communales dans les conditions définies dans le règlement susmentionné.
- PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits sur le budget communal.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire.

Cédric AOUN

Transmission au contrôle de légalité le :

Affichage le :

Rendu exécutoire le :

Date de télétransmission : 26/11/2020 Date de réception préfecture : 26/11/2020